

Séance ordinaire du 3 juillet 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de juillet deux mille douze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Guy Renaud, directeur général adjoint – développement durable, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2012-06-56

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2012, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue aux points 5.4, 12.9, 16.11 et 16.14 intitulées :

« Ressources humaines

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel
Réf. : RH-2012-072

Vie communautaire

Mise en place d'un programme de soutien à l'excellence sportive
Réf. : DVC-SPO-2012-023

Développement

Demande d'aide financière de la Marina de la chaudière inc.
Réf. : DEV-2012-158

Développement

Implantation d'un centre multifonctionnel dans l'arrondissement de Desjardins
Réf. : DEV-2012-175 »

ainsi que par le déplacement et la modification de l'affaire prévue au point 18.2 au point 21.6 intitulée :

« Adoption de règlement(s)

Adoption du Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt
Réf. : EI-GEN-2012-101 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Environnement et infrastructures

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en hydrogéologie pour la réalisation d'une étude complète en hydrogéologie et attribution de contrat
Réf. : EI-GEN-2012-107

Environnement et infrastructures

Entente de collaboration à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant la construction du lien G (prolongement de la rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald) et le réaménagement des bretelles de la sortie 314 de l'autoroute Jean-Lesage Ouest (secteur Saint-Romuald)

Réf. : EI-GEN-2012-086

Développement

Acquisition et cession de terrains dans le secteur de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : DEV-2012-138

Développement

Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 2 849 142 et autres du cadastre du Québec et de servitudes dans le secteur de la rue de Fontainebleau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et engagement à l'égard de travaux

Réf. : DEV-2012-168

Direction générale

Aide financière à l'Association de ringuette Chutes-de-la-Chaudière »

Réf. : DG-2012-083 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-57**Période de questions**

Environ 90 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition au sujet du bar Le Corsaire dans le secteur Lévis.

CV-2012-06-58**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-59**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 12, 18 et 19 juin 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 12, 18 et 19 juin 2012 est déposé.

CV-2012-06-60**Retraite progressive d'un membre du personnel du Service des bibliothèques et entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP**

Réf. : [RH-2012-050](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser la retraite progressive d'un membre du personnel du Service des bibliothèques et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec ce membre du personnel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-050.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-61**Modification de l'entente intervenue avec un membre du personnel de la Direction de la vie communautaire concernant son congé à traitement différé**

Réf. : [RH-2012-051](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De reporter la prise du congé à traitement différé d'un membre du personnel de la Direction de la vie communautaire, aux mêmes termes et conditions, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le document annexé à la fiche de prise de décision RH-2012-051.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-62**Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel (col blanc)**

Réf. : [RH-2012-071](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De mettre fin au lien d'emploi d'un membre du personnel col blanc pour des motifs administratifs et de procéder à la fermeture administrative de son dossier, tel qu'il est recommandé à la fiche de prise de décision RH-2012-071.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-63

Modification de l'entente intervenue avec un membre du personnel de la Direction des infrastructures concernant son congé à traitement différé

Réf. : [RH-2012-073](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De reporter la prise du congé à traitement différé d'un membre du personnel de la Direction des infrastructures, aux mêmes termes et conditions, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le document annexé à la fiche de prise de décision RH-2012-073.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-64

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant des reclassifications liées à l'équité salariale

Réf. : [RH-2012-074](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De prendre acte des corrections des taux de salaire et du versement du paiement des sommes dues à chacun des titulaires des catégories d'emplois à prédominance féminine et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant des reclassifications liées à l'équité salariale, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-074.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-65

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel (professionnel)

Réf. : [RH-2012-076](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De mettre fin au lien d'emploi d'un membre du personnel professionnel pour des motifs administratifs et de procéder à la fermeture administrative de son dossier, sous réserve de la signature par ce membre du personnel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, d'une lettre d'entente, et ce, au plus tard le 9 juillet 2012 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette lettre d'entente telle qu'elle est recommandée par la Direction des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-66

Retraite progressive d'un membre du personnel de la Direction de la vie communautaire et entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2927, SCFP

Réf. : [RH-2012-077](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la retraite progressive d'un membre du personnel de la Direction de la vie communautaire et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le membre du personnel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-077.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-67

Création d'un poste d'archiviste historien au Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire

Réf. : [RH-2012-080](#)

ATTENDU l'analyse des besoins du Service des arts et de la culture ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De créer un poste professionnel régulier à temps complet d'archiviste historien, classe 2, au Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-68

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis concernant la réaffectation d'un membre du personnel cadre

Réf. : [RH-2012-081](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel cadre et l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis concernant la réaffectation de ce membre du personnel, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-081.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-69

Affectation temporaire d'un membre du personnel pour le mandat qualifiant de chef à la prévention de la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [RH-2012-082](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter temporairement le membre du personnel, Steve Larose, pour le mandat qualifiant de chef à la prévention de la Direction du service de la sécurité incendie, à partir du 26 juin 2012, pour une période de 14 mois, selon les conditions prévues en annexe à la fiche de prise de décision RH-2012-082, modifiées cependant par le remplacement de la durée de « 12 mois » par celle de « 14 mois ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-70

Entente de fin d'emploi à intervenir avec un membre du personnel cadre

Réf. : [RH-2012-083](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente à intervenir avec un membre du personnel cadre et l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis concernant la fin d'emploi de ce membre du personnel, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-083.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-71

Adoption de la politique de stages

Réf. : [RH-2012-062](#) et [RH-2012-062-C-1-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité des Ressources humaines ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter la politique de stages, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-062-C-1-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-72**Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs aux règlements RV-2011-11-23 et RV-2012-11-70**

Les certificats d'enregistrement relatifs aux règlements suivants sont déposés :

- ✓ Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
- ✓ Règlement RV-2012-11-70 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.

CV-2012-06-73**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté**

Réf. : [DG-2012-082](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Janet Jones et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison natale de Louis Fréchette qui aura lieu le 15 août 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Michel Patry et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Charny inc. qui aura lieu le 18 août 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Guy Dumoulin, Janet Jones, Robert Maranda et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de La fondation du centre d'accueil St-Joseph de Lévis qui aura lieu le 23 août 2012 à Saint-Michel-de-Bellechasse et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté et Janet Jones à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club rotary de Lévis qui aura lieu le 10 août 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-74**Adhésion au Comité de bassin de la rivière Chaudière pour l'année 2012-2013**

Réf. : [EI-2012-057](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De confirmer le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Comité de bassin de la rivière Chaudière pour l'année 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-75

Financement de la dépense relative aux travaux de modification du raccordement électrique de l'éclairage de l'allée protocolaire du Centre des congrès et d'exposition de Lévis

Réf. : [EI-GEN-2012-089](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative aux travaux de modification du raccordement électrique de l'éclairage de l'allée protocolaire du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, d'affecter un montant de 27 765 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-76

Détermination d'une zone d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt et modification de la résolution CV-2012-04-75 « Détermination d'une zone d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt et demande au ministère des Transports du Québec »

Réf. : [EI-GEN-2012-091](#)

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De déterminer une zone d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt à l'endroit suivant :

252° sur la rue du Quotidien, à l'intersection de la rue de l'Écho, en direction nord-ouest et sud-est, dans le secteur Lévis.

De modifier la résolution CV-2012-04-75 « Détermination d'une zone d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt et demande au ministère des Transports du Québec » par le remplacement du nombre « 247 » par le nombre « 251 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-77**Financement de la dépense relative à la fourniture et la pose de la signalisation des poteaux d'incendie**Réf. : [EI-TP-2012-021](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative à la fourniture et la pose de la signalisation des poteaux d'incendie, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-78**Engagement à l'égard des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du chemin Pintendre (secteur Pintendre) située entre la 4^e Avenue et la route du Président-Kennedy et d'ajout d'une conduite dans la 10^e Avenue (secteur Pintendre)**Réf. : [EI-GEN-2012-087](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à transmettre, lorsque les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc (secteur Pintendre) située entre la 4^e Avenue et la route du Président-Kennedy et lorsque les travaux d'ajout d'une conduite dans la 10^e Avenue (secteur Pintendre) seront terminés, une attestation de leur conformité à l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-79**Adhésion à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie**Réf. : [EI-TP-2012-023](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adhérer à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et de désigner Michel Faucher, coordonnateur du Service des travaux publics, à titre de personne-ressource.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-80**Journée technique de l'Association des professionnels à l'outillage municipal inc. (A.P.O.M.)**Réf. : [EI-TP-2012-025](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'accepter que la Ville soit l'hôte de la journée technique organisée par l'Association des professionnels à l'outillage municipal inc. (A.P.O.M.) le 7 septembre 2012, au 225, rue Saint-Omer (secteur Lévis) et d'autoriser le Service des travaux publics à supporter cette association pour l'organisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-81**Affectation du fruit de la vente de véhicules**Réf. : [EI-EM-2012-022](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter le fruit de la vente des véhicules énumérés en annexe à la fiche de prise de décision EI-EM-2012-022 aux dépenses d'immobilisation relatives au remplacement d'équipements ou de véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-82**Attribution de contrat de la réfection du collecteur d'égout combiné situé entre les rues de la Falaise et Patton (secteur Lévis) et décret des travaux**Réf. : [EI-GEN-2012-093](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la réfection du collecteur d'égout combiné situé entre les rues de la Falaise et Patton (secteur Lévis, appel d'offres 2012-50-23) à Maxi-paysage inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 188 400 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-093, lesquels travaux étant déjà financés par la résolution CE-2012-08-35 adoptée par le comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-83**Décret des travaux d'encrochement le long d'une partie du Parcours des anses**Réf. : [EI-GEN-2012-096](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De décréter les travaux d'encrochement le long du Parcours des anses dans le secteur de la Marina de Lévis, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-096, lesquels travaux étant financés par la résolution CE-2012-08-36 adoptée par le comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-84**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de divers travaux de génie civil**Réf. : [EI-GEN-2012-105](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de divers travaux de génie civil (appel d'offres 2012-55-39) à LVM inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 182 263,95 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-85**Attribution du contrat pour les travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1)**Réf. : [EI-GEN-2012-106](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour les travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1, appel d'offres 2012-50-52) à GPC excavation inc., aux prix

mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 6 988 883 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-86

Attribution du contrat pour les travaux de construction d'une section de rue donnant accès à un projet résidentiel à partir du chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [EI-GEN-2012-108](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'attribuer le contrat pour les travaux de construction d'une section de rue donnant accès à un projet résidentiel à partir du chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas, appel d'offres 2012-50-45) à Henri Labbé & fils inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 161 170,02 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-87

Prêt de terrains de balle molle aux pompières et pompiers

Réf. : [INC-2012-013](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De prêter gracieusement les terrains de balle molle aux pompières et pompiers, membres de l'Association des pompières et pompiers de Lévis, sous réserve de leur disponibilité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-88

Dépôt du rapport annuel 2011 de la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [INC-2012-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De prendre acte du rapport annuel 2011 de la Direction du service de la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-89

Adoption du plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées

Réf. : [DVC-SOC-2012-024](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative « Personnes handicapées et ville »

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter et de rendre public le plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-90

Fermeture temporaire d'une partie de la rue Saint-Laurent et du Parcours des Anses (secteur Lévis)

Réf. : [DVC-SPO-2012-016](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le Club tri-action de Lévis et le Club de course Lévis à utiliser une partie du Parcours des Anses, le 6 juillet 2012, pour la tenue de la Course du grand Lévis, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2012-016.

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses et une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) et d'interdire le stationnement sur une partie de cette rue, le 6 juillet 2012, selon les paramètres indiqués à cette fiche de prise de décision, pour permettre la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-91

Aide financière à la Maison du bingo de Lévis et financement afférent

Réf. : [DVC-2012-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder un support à la promotion des événements organisés par la Maison

du bingo de Lévis par le biais des canaux de communication de la Ville et des membres du personnel de la Ville concernés.

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et de financer cette dépense au montant maximal de 25 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'analyser annuellement la demande d'aide financière pour la deuxième et la troisième année sur présentation par cet organisme d'un dossier actualisé de sa situation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-92

Aide financière à Les amis (es) du parc des Chutes-de-la-Chaudière inc.

Réf. : [DVC-SPO-2012-015](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une aide financière de 7 032 \$ à Les amis (es) du parc des Chutes-de-la-Chaudière inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-93

Fermeture temporaire de rues et interdiction de stationner lors de deux événements cyclistes

Réf. : [DVC-SPO-2012-021](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De fermer temporairement et d'interdire le stationnement sur les rues indiquées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2012-021 pour la tenue de compétitions organisées par le Club cycliste de Lévis les 28 juillet et 11 août 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-94

Aide financière à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-SPO-2012-022](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

✓ Association baseball mineur Desjardins (A.B.M.D.)	6 550 \$
✓ Association du baseball mineur Chaudière Est	4 917 \$
✓ Corporation du baseball mineur de St-Jean-Chrysostome	6 050 \$
✓ Association de baseball Chaudière-Ouest	10 196 \$
✓ Club de handball de Lévis	8 800 \$
✓ Club de gymnastique Lévis inc.	15 050 \$
✓ Club de gymnastique gymnamic	12 910 \$
✓ Club de judo de Lévis	4 440 \$
✓ Club de judo okano de Charny Inc.	6 550 \$
✓ Dojo de karaté chito-ryu Yves Guay	4 050 \$
✓ Centre d'arts martiaux gasshokan	1 550 \$
✓ Club de natation les riverains inc.	13 695 \$
✓ Le club de natation des Chutes-de-la-Chaudière	5 020 \$
✓ Club de patinage artistique de Charny	3 050 \$
✓ Club de patinage artistique Saint-Romuald Saint-Jean inc.	7 905 \$
✓ Club de ski de fond de St-Jean-Chrysostome inc.	2 250 \$
✓ Club de ski de fond de Ville-Guay	3 250 \$
✓ Club de ski de fond les pionniers de Breakeyville	1 400 \$
✓ Équipe de compétition la balade (léviski)	8 100 \$
✓ Le club de ski de fond St-Étienne Inc.	3 730 \$
✓ Association de soccer Chaudière-Ouest	14 775 \$
✓ Association de Soccer St-Étienne-de-Lauzon inc.	10 775 \$
✓ Club de taekwon do de Charny	3 050 \$
✓ Club tae kwon-do Pointe-Lévy inc.	4 550 \$
✓ Club de triathlon ironkids	1 675 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-95

Financement d'une partie de la dépense relative à l'aménagement du monument François-Gaston de Lévis sur la Terrasse de Lévis

Réf : [DVC-ART-2012-021](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer une partie de la dépense relative à l'aménagement du monument François-Gaston de Lévis sur la Terrasse de Lévis au montant maximal de 20 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-96

Attribution de contrat pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau, décret des travaux et financement afférent

Réf. : [DVC-EQR-2012-007](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létoirneau (appel d'offres 2012-50-43) à Construction Marc Bolduc inc., au prix de 762 000 \$, plus taxes, incluant l'item 2, conformément au devis et à sa soumission, de décréter ces travaux, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2012-007, de financer temporairement une partie de la dépense afférente à ces travaux au montant maximal de 161 600 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et de prévoir une autre source de financement pour ce projet que celle ainsi autorisée temporairement, l'autre partie de cette dépense étant déjà financée par la résolution CE-2012-03-68 adoptée par le comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-97

Adoption de la politique documentaire

Réf. : [DVC-BIB-2012-009](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative de la culture ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter la politique documentaire, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2012-009, modifiée cependant par la suppression du point 10, et de mandater le Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire pour voir à son application.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-98

Attribution du contrat pour la fourniture de pages réservées dans un journal hebdomadaire régional

Réf. : [COM-2012-016](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'attribuer le contrat pour la fourniture de pages réservées dans un journal hebdomadaire régional (item 2, appel d'offres 2012-50-44) à Corporation sun média faisant affaires sous le nom Le peuple Lévis, pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 175 500 \$, plus taxes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-99

Dépôt de listes de certains contrats au 31 mai 2012

Réf. : [FSA-APP-2012-003](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mai 2012 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mai 2012 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2012-07-00

Conventions à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs et autres concernant le réseau de fibres optiques

Réf. : [FSA-TI-2012-006](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver l'engagement de crédit d'un montant total estimé à 673 828 \$ avant toutes les taxes applicables réparti sur 20 ans, tel qu'il est présenté à l'annexe 3 de la fiche de prise de décision FSA-TI-2012-006.

Après l'obtention d'une autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents en lien avec le réseau de fibres optiques, notamment la Convention de reconnaissance de droits et de gestion de réseaux de fibres optiques, la Convention pour la maintenance d'un réseau de fibres optiques et le document intitulé *Reconnaissance de droit de propriété et ouverture de fiches* qui sont des documents découlant directement de la Convention de partenariat, puis de l'appel d'offres faits en collaboration avec la Commission scolaire des navigateurs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-01

Augmentation de certaines réserves financières

Réf. : [FSA-2012-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité des finances de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'augmenter les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

- ✓ la réserve financière pour la constitution d'un fond d'autoassurance d'un montant de 550 000 \$;
- ✓ la réserve financière pour assumer les franchises et rétention prévues aux contrats d'assurance d'un montant de 150 000 \$;
- ✓ la réserve financière pour assumer les dépenses pour les salaires des employés en assignation temporaire d'un montant de 100 000 \$;
- ✓ la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau d'un montant de 200 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-02

Rapport sur les indicateurs de gestion 2011

Réf. : [FSA-2012-031](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De prendre acte du rapport sur les indicateurs de gestion 2011, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FSA-2012-031.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-03

Refonte du texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

Réf. : [FSA-TRE-2012-027](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accepter la refonte du texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) à la suite de la fusion de quatre régimes de retraite, tel qu'il est indiqué en annexe à la présente résolution et de décréter que ces modifications s'appliquent rétroactivement au 31 décembre 2011.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-04

Modification de la résolution CV-2011-12-25 « Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Longueuil et d'autres municipalités concernant l'appel d'offres pour le support et l'entretien du progiciel GOcité »

Réf. : [FSA-TI-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier le texte de la résolution CV-2011-12-25 « Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Longueuil et d'autres municipalités concernant l'appel d'offres pour le support et l'entretien du progiciel GOcité » par le suivant :

« De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec les Villes de Longueuil, Victoriaville, Saint-Eustache, Thetford Mines, Sherbrooke, Montréal (arrondissement de Saint-Laurent), Drummondville, Trois-Rivières, Granby et Repentigny et la MRC de Mékinac visant à obtenir des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels afin d'assurer l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité pour une période n'excédant pas cinq ans, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FSA-TI-2012-008, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

De nommer Sébastien Roy, coordonnateur à la géomatique, à titre de représentant de la Ville au comité intermunicipal formé en application de cette entente intermunicipale. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-05

Versement d'une contribution à La jonction pour elle dans le cadre du programme Rénovation Québec

Réf. : [URBA-PSU-2012-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De verser une contribution de 100 000 \$ à La jonction pour elle pour financer son projet de relocalisation, et ce, en vertu du volet II-6, Bonification AccèsLogis Québec, du programme Rénovation Québec, conditionnellement au respect des conditions du programme et à la réalisation complète des travaux, le financement de cette dépense à être analysé lors de l'étude du budget 2013 et du programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-06

Relocalisation d'un parc sur le lot 2 382 581 du cadastre du Québec (secteur Charny) et abrogation de la résolution CV-2009-09-59 « Accord de principe quant à la renonciation à la considération obligeant le Petit domicile de Charny à utiliser le lot 2 382 365 du cadastre du Québec à des fins de parc (rue du Rail, secteur Charny) »

Réf. : [URBA-2012-051](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accepter que, en remplacement du parc aménagé sur le lot 2 382 365 du cadastre du Québec, Petit domicile de Charny aménage, à ses frais, un parc d'une superficie de 498 mètres carrés sur le lot 2 382 581 de ce cadastre, à l'intersection des rues du Rail et de la Traverse, pour le bénéfice de ses locataires et celui de l'ensemble de la population de Lévis, conformément au plan « Projet d'aménagement du parc » préparé par Jules Marcoux, architecte, en février 2012.

De renoncer à la considération prévue au paragraphe a) de la clause 4 du contrat de cession intervenu entre l'ex-Ville de Charny et Petit domicile de Charny, publié sous le numéro 445 368, en la remplaçant par celle d'aménager, à ses frais, un parc d'une superficie de 498 mètres carrés sur le lot 2 382 581 du cadastre du Québec, à l'intersection des rues du Rail et de la Traverse, pour le bénéfice de ses locataires et celui de l'ensemble de la population de Lévis, conformément au plan « Projet d'aménagement du parc » préparé par Jules Marcoux, architecte, en février 2012, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'abroger la résolution CV-2009-09-59 « Accord de principe quant à la renonciation à la considération obligeant le Petit domicile de Charny à utiliser le lot 2 382 365 du cadastre du Québec à des fins de parc (rue du Rail, secteur Charny) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-07

Projets de mise en valeur du réseau vert-bleu-blanc sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Réf. : [URBA-2012-066](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De recommander notamment à la Communauté métropolitaine de Québec les projets mentionnés à la fiche de prise de décision URBA-2012-045 aux fins de la consolidation du réseau vert-bleu-blanc de la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-08

Acceptation de l'offre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la contribution financière du gouvernement dans le cadre du programme Rénovation Québec – Ville de Lévis

Réf. : [URBA-PSU-2012-006-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accepter l'offre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 5 juin 2012 concernant la contribution financière du gouvernement dans le cadre de la poursuite du programme

Rénovation Québec – Ville de Lévis et de fournir une contribution municipale équivalente au montant de 2,4 M \$ pour la programmation 2012-2013.

D'affecter ce budget au volet II-1 « rénovation résidentielle » et au volet II-5 « accession à la propriété » tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision URBA-PSU-2012-006-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-09

Vente et acquisition de terrains dans le secteur du chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas), établissement d'une servitude de conservation et financement afférent

Réf. : [DEV-2012-132](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De financer 15,7 % la dépense relative à l'acquisition d'une partie du lot 4 237 100 du cadastre du Québec et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 15 700 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De désaffecter de l'utilité publique le lot 4 956 801 de ce cadastre du Québec.

D'accepter la promesse d'achat de 9045-2723 Québec inc. concernant le lot 4 956 801 de ce cadastre, aux prix et conditions mentionnés à la promesse de vente annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-132, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à cette réserve financière.

De décréter et d'ordonner les travaux d'aménagement prévus à cette promesse d'achat conditionnellement à sa réalisation.

D'autoriser le financement des frais afférents à la vente du lot 4 956 801 de ce au montant maximal de 2 200 \$ à même cette réserve financière et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à cette même réserve financière.

D'établir, à même l'acte de vente du lot 4 956 801 de ce cadastre ci-dessus, une servitude de conservation sur une partie de ce lot, d'une superficie approximative de 4 391 mètres carrés, les frais relatifs à cette servitude à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'autoriser le financement des frais afférents à l'établissement de cette servitude de conservation au montant maximum de 2 800 \$ à même cette réserve financière.

D'accepter, conditionnellement à son acquisition, la promesse d'achat de Les services D.J. inc. concernant une partie du lot 4 237 100 de ce cadastre d'une superficie approximative de 220,3 mètres carrés, aux prix et conditions mentionnés à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser la

maire et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à cette réserve financière.

D'autoriser le financement des frais afférents à la vente d'une partie du lot 4 237 100 de ce cadastre au montant maximal de 2 200 \$ à même cette réserve financière.

De décréter que la partie du lot 4 237 100 de ce cadastre d'une superficie de 935,1 mètres carrés à être acquise par la Ville au terme de la promesse de vente de 9045-2723 Québec inc. est affectée à l'utilité publique dès son acquisition.

De décréter que la partie du lot 3 805 576 de ce cadastre à être acquise par la Ville au terme de la promesse de vente de Les services D.J. inc. est affectée à l'utilité publique dès son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-10

Vente d'une partie du lot 4 596 589 du cadastre du Québec (Innoparc de Lévis) au Centre de la petite enfance Montessori de Saint-Jean-Chrysostome

Réf. : [DEV-2012-011](#)

ATTENDU QUE le lot 4 596 589 du cadastre du Québec a été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour la création de l'Innoparc;

ATTENDU QUE l'utilisation de la partie du lot 4 596 589 de ce cadastre visée par l'offre d'achat du Centre de la petite enfance Montessori de Saint-Jean-Chrysostome, soit pour la construction d'une garderie où les enfants des membres du personnel des entreprises situées sur le site de l'Innoparc seront priorisés, est plus adéquate que l'utilisation de celle-ci à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, car la Ville désire qu'un centre de la petite enfance soit implanté dans l'Innoparc afin d'offrir aux entreprises un site résolument distinctif et une qualité de vie au travail inégalable;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain est faite en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De vendre à Centre de la petite enfance Montessori de St-Jean-Chrysostome une partie du lot 4 596 589 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 3 486,7 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-011, au prix de 23,2878 \$ le mètre carré, plus taxes si applicables, pour un revenu estimé à 81 197,57 \$, plus taxes si applicables, et aux autres conditions apparaissant à l'offre d'achat annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-011, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la maire et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la

vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-11

Aide financière à Les productions auréole

Réf. : [DEV-2012-136](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière de 4 958,25 \$ à Les productions auréole pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-12

Fermeture temporaire de rues lors du Festival jazz etcetera

Réf. : [DEV-2012-148](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De fermer temporairement certaines rues du secteur Lévis, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2012-148, du 6 au 14 août 2012, pour la tenue du Festival jazz etcetera.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-13

Fermeture temporaire de rues, vol à basse altitude et tirs à blanc lors du Concert au crépuscule

Réf. : [DEV-2012-151](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser, dans le cadre du Concert au crépuscule qui se tiendra le 18 août 2012, de 13 h à 23 h, au Lieu historique national des Forts-de-Lévis, des modifications à la circulation, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2012-151.

De prendre acte du passage d'un avion CF-18 à basse altitude au dessus du territoire de la ville à 19 h ainsi que des tirs à blanc à être effectués dans le cadre de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-14**Dépôt du rapport d'activités de Célébrations Lévis 2011**Réf. : [DEV-2012-170](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De prendre acte du rapport d'activités de Célébrations Lévis 2011, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-170.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-15

Entente triennale à intervenir avec Festivent inc. concernant le partenariat pour les volets d'aide financière, techniques et logistiques et entente triennale de visibilité à intervenir avec cet organisme

Réf. : [DEV-2012-062](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente triennale concernant le partenariat pour les volets d'aide financière, techniques et logistiques et l'entente triennale de visibilité à intervenir avec Festivent inc., telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision DEV-2012-062 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ces ententes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-16

Vente d'une partie du lot 4 753 443 du cadastre du Québec à Casa auto inc. (Parc industriel Perreault, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2012-111](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De vendre à Casa auto inc. ou à toute autre compagnie ou entité juridique sous le contrôle de Nour-Eddine Habbada une partie du lot 4 753 443 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 19 528,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-111, au prix de 200 000 \$, plus taxes si applicables, et aux autres conditions apparaissant à l'offre d'achat annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-17

Modification de la résolution CV-2012-03-25 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 5 004 622 et autres du cadastre du Québec, engagement de la Ville et affectation de lots à des fins d'utilité publique »
 Réf. : [DEV-2012-123](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
 Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2012-03-25 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 5 004 622 et autres du cadastre du Québec, engagement de la Ville et affectation de lots à des fins d'utilité publique » par le remplacement, dans le premier alinéa, de la somme de « 161 363,80 \$ » par celle de « 74 178,80 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-18

Conventions de distribution aériens/promoteur à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada relative à la réalisation des travaux pour la mise en place des réseaux de distribution aériens dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1), entente de contribution aux coûts des travaux pour la mise en place des réseaux de distribution aériens à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre de ces travaux, convention d'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 2 222 186 et 2 223 155 du cadastre du Québec dans le cadre de ces travaux et établissement de servitude
 Réf. : [DEV-2012-147](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
 Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De conclure la Convention de réseaux de distribution aériens/promoteur à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada relative à la réalisation des travaux pour la mise en place des réseaux de distribution aériens dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-147 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

De conclure l'entente de contribution aux coûts des travaux pour la mise en place des réseaux de distribution aériens dans le cadre de ces travaux à intervenir avec Hydro-Québec, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

De conclure la Convention d'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 2 222 186 et 2 223 155 du cadastre du Québec dans le cadre de ces travaux, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

D'assumer les frais et honoraires des actes de servitude réelle et perpétuelle de passage des réseaux de distribution aériens en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 2 222 161, 2 222 158, 2 222 372 et 4 596 601 de ce cadastre, tel que spécifié dans cette fiche de prise de décision, de même que les frais de leur publication et des copies pour les parties, ainsi que pour la préparation des descriptions techniques de ces servitudes, le cas échéant.

D'établir une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 2 223 155, 2 222 186, 4 596 605, 4 596 586, 4 596 587, 4 596 588, 4 581 367, 4 851 368, 4 851 369, 4 851 370, 4 851 371, 4 851 372, 4 851 373, 4 851 374, 4 851 375, 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378, 4 851 379, 4 851 380, 4 851 381, 4 851 382, 4 851 383, 4 851 384, 4 851 385 et 4 851 387 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision et aux conditions apparaissant aux documents « Convention réseaux de distribution aériens/promoteur » et « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication » annexés à cette fiche de prise de décision et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-19

Modification de la résolution CV-2012-05-62 « Acquisition des lots 2 245 007 et autres du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) »

Réf. : [DEV-2012-164](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier la résolution CV-2012-05-62 « Acquisition des lots 2 245 007 et autres du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) » par :

- ✓ la suppression des mots « , et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt spécifique à cette fin » ;
- ✓ l'ajout de l'alinéa suivant : « De financer la dépense relative à l'acquisition de ces lots au montant maximal de 580 200 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-20

Bail à intervenir avec 9080-2893 Québec inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 2 436 040 du cadastre du Québec (côte du Passage, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-174-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De conclure le bail à intervenir avec 9080-2893 Québec inc. pour l'utilisation

d'une partie du lot 2 436 040 du cadastre du Québec à des fins de terrasse pour le bistro/bar La barricade, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-174-R-1, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce bail et de décréter que cette partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique pour la durée de ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-21

Demande d'aide financière supplémentaire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1)

Réf. : [DEV-2012-179](#)

ATTENDU QUE le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a retardé le traitement et l'émission des certificats d'autorisation pour la partie des travaux de l'Innoparc, phase 1, situés dans les milieux humides et hydriques, jusqu'à l'entrée en vigueur du projet de loi 71 concernant les mesures de compensation pour un projet affectant un milieu humide ou hydrique;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis, conditionnellement à l'obtention des certificats d'autorisation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avait accordé par la résolution CV-2012-02-54 un contrat à GPC excavation inc. au montant de 6 646 724\$, taxes nettes incluses, au terme du premier appel d'offres pour la réalisation des travaux de la phase 1 de l'Innoparc;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a dû retourner en appel d'offres pour la réalisation de ces travaux en raison des retards dans l'émission de ces certificats d'autorisation et que le montant de la plus basse soumission retenue au terme de ce second appel d'offres est de 7 686 024 \$, taxes nettes incluses, soit un coût additionnel à assumer par la Ville d'un montant de 1 039 300 \$, taxes nettes incluses;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De demander une aide financière supplémentaire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1).

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-22

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-87 sur l'augmentation du fonds de roulement

Réf. : [FSA-2012-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-87 sur l'augmentation du fonds de roulement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 1 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CV-2012-07-23

Adoption du Projet de règlement RV-2012-11-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (revêtement extérieur de tout mur dans la zone H0305, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-058](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2012-11-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (revêtement extérieur de tout mur dans la zone H0305, secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-24

Adoption du Règlement RV-2012-11-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-091](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Saint-Étienne (secteur Lévis) et sur une partie du chemin Pintendre (secteur Pintendre) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2012-11-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-25

Adoption du Règlement RV-2012-11-86 modifiant le Règlement no 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre

Réf. : [EI-GEN-2012-091](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-86 modifiant le Règlement no 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse à 70 kilomètres à l'heure sur le chemin des Couture (secteur Pintendre) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2012-11-86 modifiant le Règlement no 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-26

Adoption du Règlement RV-2012-11-79 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Réf. : [URBA-2012-050](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-79 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter le Règlement RV-2012-11-79 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-27**Adoption du Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats**Réf. : [URBA-2012-057-R-1](#) et [URBA-2012-065](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un régime de permis et certificat permettant le contrôle préalable de certaines opérations cadastrales, certains travaux, usages et autres interventions sur le territoire de la ville ;

ATTENDU les recommandations des conseils d'arrondissements ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-05-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-28**Adoption du Règlement RV-2012-11-80 prévoyant des dispositions particulières pour les terrains situés en bordure du prolongement des rues des Jonquilles et des Mimosas en raison de certaines contraintes relatives à la nature des sols**Réf. : [URBA-2012-063](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-80 prévoyant des dispositions particulières pour les terrains situés en bordure du prolongement des rues des Jonquilles et des Mimosas en raison de certaines contraintes relatives à la nature des sols a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir des normes particulières et des restrictions à la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes pour les terrains qui seront situés en bordure du prolongement des rues des Jonquilles et des Mimosas, compte tenu de la nature des sols. À cet effet, le règlement prévoit :

- ✓ d'interdire sur ces terrains, certaines constructions et certains travaux, à moins que ceux-ci aient été préalablement autorisés par le conseil

(conseil de l'arrondissement) et de soumettre toute demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation pour ces constructions et ces travaux à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu des limitations liées à la nature des sols;

- ✓ de prévoir des normes relatives aux travaux de remblai et à la plantation d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux;
- ✓ d'exiger un certificat d'autorisation pour la plantation d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux et pour les travaux de remblai et de prescrire les renseignements et documents devant être inclus dans la demande de certificat;
- ✓ de prescrire les renseignements et documents additionnels requis lorsque la plantation et les travaux de remblai sont inclus dans une demande de permis de construction ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2012-11-80 prévoyant des dispositions particulières pour les terrains situés en bordure du prolongement des rues des Jonquilles et des Mimosas en raison de certaines contraintes relatives à la nature des sols, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-05-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-29

Adoption du Règlement RV-2012-11-82 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt

Réf. : [EI-GEN-2012-101](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-82 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 15 820 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 25 ans, remboursable

en partie par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement et par une compensation exigée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié au règlement, en partie par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et en partie par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2012-11-82 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-30

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en hydrogéologie pour la réalisation d'une étude complète en hydrogéologie et attribution de contrat

Réf. : [EI-GEN-2012-107](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser le financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en hydrogéologie pour la réalisation d'une étude complète en hydrogéologie au montant maximal de 125 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-31

Entente de collaboration à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant la construction du lien G (prolongement de la rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald) et le réaménagement des bretelles de la sortie 314 de l'autoroute Jean-Lesage Ouest (secteur Saint-Romuald)

Réf. : [EI-GEN-2012-086](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant la construction du lien G (prolongement de la rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald), et le réaménagement des bretelles de la sortie 314 de l'autoroute Jean-Lesage Ouest (secteur Saint-Romuald) telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-086, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente

et de mandater la Direction du développement pour poursuivre la négociation avec le ministère des Transports du Québec et les Placements DT pour l'acquisition de l'emprise des futures bretelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-32

Acquisition et cession de terrains dans le secteur de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [DEV-2012-138](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-138 à intervenir avec Les immeubles L.M.B.F. inc. a été acceptée par la Ville :

- ✓ d'acquérir à titre gratuit le lot 5 038 482 du cadastre du Québec, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition ;
- ✓ de céder, aux conditions prévues à cette entente, la partie du lot 2 846 499 de ce cadastre qui y est identifiée et de décréter, à compter de sa cession, la fermeture permanente d'une partie de la rue du Réservoir (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) correspondant à cette partie de lot et que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-33

Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 2 849 142 et autres du cadastre du Québec et de servitudes dans le secteur de la rue de Fontainebleau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et engagement à l'égard de travaux

Réf. : [DEV-2012-168](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De demander à La fabrique de la paroisse Saint-Étienne-de-Lauzon, Constructions E. Huot inc. et Développements RHCP inc., de verser une somme de 26 763,10 \$ à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, minute 2 813.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-168 à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville :

- ✓ d'acquérir à titre gratuit les lots 2 849 142, 4 722 246, 4 722 247 et 5 101 452 du cadastre du Québec ;
- ✓ d'acquérir à titre gratuit le lot 4 722 223 de ce cadastre et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition ;
- ✓ d'acquérir à titre gratuit des servitudes temporaires de passage pour des cercles de virage sur une partie des lots 5 094 420, 5 094 422 et 5 094 423 de ce cadastre ;
- ✓ d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 4 722 204, 4 722 205, 5 094 420 et 5 094 423 de ce cadastre ;
- ✓ d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire d'aqueduc, incluant celle pour le maintien et l'entretien d'un poteau incendie, sur une partie des lots 5 094 422 et 5 094 423 de ce cadastre ;
- ✓ les frais relatifs à ces transactions à être assumés solidairement par La fabrique de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, Constructions E. Huot inc. et Développements RHCP inc. ;
- ✓ d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 4 722 223 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-34

Aide financière à l'Association de ringuette Chutes-de-la-Chaudière

Réf. : [DG-2012-083](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à l'Association de ringuette Chutes-de-la-Chaudière pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-35

Félicitations à Jean Arsenault

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Jean Arsenault pour avoir remporté le prix Mérite forestier 2012, remis par le Groupement forestier de Bellechasse Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-36

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2012-07-37

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une réclamation auprès du conseil de la Ville.

CV-2012-07-38

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

À 21 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
